

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2015

---

**EXPÉRIMENTATION SERVICE CIVIQUE DE DÉFENSE - (N° 2732)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par

Mme Maréchal-Le Pen et M. Collard

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le régime du volontariat condamne par lui-même à l'inefficacité et à l'échec le service civique de défense proposé à l'article unique. Face aux influences et pressions communautaristes, seule l'obligation de servir permettrait une mobilisation totale et garantie de la jeunesse française.

Par ailleurs, cet article crée une charge supplémentaire pour les armées alors qu'elles se retrouvent, compte-tenu des Lois de programmation militaire successives, en rupture capacitaire.

Cette proposition n'est pas à la hauteur des enjeux sociaux et des menaces communautaires qui ébranlent notre communauté nationale.